

COMMUNE DE SATILLIEU



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 10 MAI 2022**



- **PRÉSENTS** : Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – DETERNE - DEYGAS – DUMONT -
MAGNOLON – REYNAUD – MONTEYREMARDE – DUVERT
Mmes BAYLE – PARIS - BLANC - GRIFFE - JULLIA –
MIRANDA – OLAGNON – DESMARTIN
- **ABSENTS EXCUSES** : M. Samuel GRANGE (pouvoir à M. Cyprien
MONTEYREMARDE)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thibaud BENIMELLI
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



C'est M. Thibaud BENIMELLI qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du Mardi 12 avril 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'achat d'une tondeuse, une délibération pour l'achat d'une remorque ainsi qu'une délibération sur l'attribution du lot « espaces verts » du marché de réhabilitation du mur de soutènement du collège. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve ces ajouts.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES**

Madame le Maire informe le Conseil de l'obligation légale qui est faite à l'assemblée de désigner des électeurs de la commune qui pourraient être appelés à siéger en qualité de jurés auprès de la Cour d'Assises du Département durant l'année 2023.

Le tirage au sort de six personnes est réalisé à partir de la liste électorale.

Après délibération, le Conseil avalise la nomination des personnes tirées au sort, dont la liste sera transmise au secrétariat greffe du Tribunal Judiciaire de Privas.

FINANCES

• **DEVENIR DES RELAIS DE VERNET ET DE FONTENOUILLE**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance en date du 27 avril 2022 de Télé Diffusion de France (TDF) qui souhaiterait conserver la disponibilité des relais communaux de Vernet et de Fontenouille pour lesquels cet organisme bénéficie d'un bail en vigueur.

Pour chacun de ces sites, Télé Diffusion de France propose à la commune soit de renouveler le bail existant, soit de les acquérir.

Pour la location de 20 ans de l'un de ces relais, TDF consentirait un loyer annuel fixe de 500€, auxquels s'ajouteraient des sommes forfaitaires pour chaque opérateur de télécommunication qui y installerait des équipements.

Concernant une éventuelle acquisition, TDF a fait une offre se montant à 10.000,00 € pour chaque site.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de mettre les relais en location à TDF aux conditions sus-indiquées. Il charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à la réalisation de cette location.

• **AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SALLE L'AYCLIPSE**

- Tarifs des spectacles du 2ème semestre 2022 :

Madame le Maire explique au Conseil que la commune va organiser plusieurs spectacles à la salle l'Ayclipse et qu'il convient d'en fixer les tarifs d'entrée. Elle propose de les établir comme suit :

26 juillet 2022	Spectacle de marionnettes	Tarif plein : 10 € Tarif réduit * : 5 € pour les – de 14 ans
27 août 2022	Spectacle Yann GUILLARME	Tarif plein : 15 € Tarif réduit * : 12 €
24 septembre 2022	Concert WAZOO	Tarif unique : 12 €
12 novembre 2022	Spectacle Jacques CHAMBON	Tarif plein : 15 € Tarif réduit * : 12 €

* Tarif réduit pour les scolaires, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces tarifs et charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à leur application.

- Tarif spécial pour les associations location 24h

Madame le Maire explique au Conseil que les tarifs de location de la salle Ayclipse en vigueur peuvent représenter une charge trop importante pour les associations du village et qu'il n'est pas souhaitable que cela empêche la tenue d'activités ou d'animations.

Elle propose donc de fixer un prix de location de cette salle, pour les associations de la commune, lorsqu'elles organisent des événements, selon le détail suivant :

- Formule 1 : 150€
- Formule 1bis : 200€.
- Formule 2 : 100€

Ce tarif s'appliquera une fois par an et pour une durée de 24h (une nuit). Si la location dépasse cette durée (deux nuits), le tarif sera doublé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces tarifs et charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à leur application.

VOIRIE

• ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame le maire propose au Conseil d'équiper le service technique d'une tondeuse à gazon dotée d'une largeur de coupe conséquente d'un mètre vingt et qui viendrait suppléer les équipements déjà en dotation. Ces derniers se révèlent parfois inadaptés lorsqu'il s'agit d'entretenir de grandes surfaces de pelouse.

Trois entreprises ont été consultées pour fournir cette tondeuse :

- NATURA'PRO pour un coût de 7.329,00 € TTC
- GRENIER SARL pour un coût de 8.814,84 € TTC
- MARTEL MOTOCULTURE pour un coût de 9.064,14 € TTC

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, d'acquérir cette tondeuse auprès de NATURA'PRO pour un coût TTC de 7.329,00 €. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2157.

• ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire explique au Conseil qu'une remorque s'avérera nécessaire pour véhiculer la nouvelle tondeuse du service technique.

NATURA'PRO peut fournir une remorque adaptée équipée d'une rampe de chargement pour un montant de 2.030,00 € TTC

Après délibération le Conseil accepte avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION d'acquérir cette remorque auprès de NATURA'PRO au prix sus indiqué. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2157.

• DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire présente à l'Assemblée le bilan financier des interventions de toute l'équipe du service municipal de déneigement de la voirie communale ainsi que des fournitures nécessaires pour la saison d'hiver 2021/2022.

L'ensemble de ces prestations réalisées sur tout le territoire de notre collectivité a engendré une dépense totale de 5.150,19 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine ce bilan et charge madame le Maire de solliciter la participation du Département dans le cadre de l'aide à la viabilité hivernale.

• **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING DU COLLÈGE**

- **Avenant n°1 au marché de travaux, lot n°1 :**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de prévoir, dans le cadre du marché de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège, l'éclairage du cheminement piéton qui sera formé pour faire la liaison entre le parking du collège et le parking de la Tournerie. Il serait également utile de réaliser une alimentation électrique souterraine qui desservira les bâtiments de la rue de la Tournerie.

A cet effet, Madame le Maire présente un avenant au lot n°1 qui se présente comme suit :

LOT N° 1 Terrassement VRD - Entreprise DUCOIN

- Montant initial du marché : 262.445,25 € H.T. soit 314.934,30 € T.T.C.
- Plus-value : 5.208,00 € H.T. soit 6.249,60 € T.T.C.
- Nouveau montant : 267.653,25 € H.T. soit 321.183,90 € T.T.C.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces travaux supplémentaires et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cet avenant N° 1 au marché de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège concernant le lot N° 1, conformément aux montants sus-indiqués.

- **Résultat de la consultation des entreprises pour le lot n°3**

Madame le Maire annonce au Conseil les résultats de la consultation des entreprises relative aux travaux de réhabilitation du mur de soutènement du parking du collège pour le lot n°3 « Espaces Verts ».

L'état des offres ainsi que leur notation, établie par le cabinet 3D INFRASTRUCTURE et opérée selon les critères établis par le règlement de consultation, se présente comme suit :

Estimation du maître d'œuvre : 7.990 € HT soit 9.588,00 € TTC

ENTREPRISES	MONTANT TTC	Note prix	Note technique	Note finale
Lot n° 3 : Espaces verts				
Gilles ESPIC	10.192,65 €	29,38	22,00	51,38
SERPE SASU	7.487,10 €	40,00	41,00	81,00
DSN TPL	8.574,07 €	34,93	48,00	82,93

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cet état et décide de confier les travaux pour le lot 3 « Espaces Verts » à l'entreprise DSN TPL pour un montant total de 8.574,07 € TTC. Ces dépenses seront affectées au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

• **CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE SUR LA RIVIÈRE D'AY :**

- **Convention de maîtrise d'œuvre :**

Madame le Maire explicite au Conseil l'avantage qu'il y aurait à relier la future aire de covoiturage de la rue Jean Moulin à la rue de la Tournerie. En effet, cette rue dessert plusieurs commerces et services et offre un accès direct à la place de la Faurie, lieu du marché hebdomadaire. Madame le Maire propose donc à l'Assemblée de recourir aux services d'un maître d'œuvre qui étudiera la faisabilité de cet ouvrage et en réalisera un avant-projet.

Le cabinet 3D INFRASTRUCTURE peut assurer cette mission pour un coût de 9.420,00 € TTC, ce qui inclura également un relevé topographique du site ainsi que la rédaction d'un dossier « Loi sur l'Eau ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil confie au cabinet 3D INFRASTRUCTURE la mission de réaliser l'avant-projet d'une passerelle sur la rivière d'AY pour 9.420,00 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2031.

• **RÉHABILITATION DES WC PUBLICS DE LA PLACE DE LA FAURIE**

- **Achat de deux poubelles encastrées :**

Madame le Maire apprend au Conseil que les WC publics nouvellement construits sur la place de la Faurie remplissent parfaitement leur office et elle propose de les équiper de poubelles intérieures afin d'en améliorer la commodité.

La société Mobilier Urbain Beaujolais peut installer deux blocs poubelles inox, encastrés dans chacune des cabines, pour un coût TTC de 1.713,60 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21318.

DIVERS

➤ Madame le Maire fait part aux conseillers du planning établi pour les élections législatives.

Elle remercie Monsieur Cyprien MONTEREYMARD pour les travaux qu'il a réalisés sur les fauteuils du salon du château ainsi que pour la réparation d'une pièce du billard.

Elle demande aux Conseillers de vérifier que la signalisation des rues et des hameaux est bien fonctionnelle.

➤ Monsieur Thibaud BENIMELLI fait le point sur les travaux en cours : mur de soutènement, parking du covoiturage et le remblaiement des places de stationnement à la Gendarmerie. Concernant le mur de soutènement, la réalisation des gabions est portée à 2.5 semaines mais le travail est bien fait.

➤ Madame Véronique BAYLE informe les Conseillers qu'elle a reçu avec Madame Nadine PARIS et Madame Marie-Christine DESMARTIN les responsables des restaurants du cœur qui souhaitent faire un centre itinérant sur le Nord Ardèche et qui aimeraient faire un passage sur la commune une demi-journée tous les quinze jours. Un local leur sera mis à disposition. Si vous souhaitez soutenir ce projet, la présence de bénévoles sur place serait un plus pour l'association.

➤ Madame Nadine PARIS indique aux Conseillers que la commission patrimoine s'est réunie vendredi 6 mai. Deux sujets ont été abordés :

- La préparation des journées du patrimoine : le thème retenu serait le patois. Il y aurait besoin de participants pour organiser des lieux de discussion en patois. Une exposition d'artistes locaux et un parcours à énigmes seraient aussi au programme.

- Le parcours patrimoine pour valoriser la patrimoine de la commune (usine, commerces, château,...) sous forme de panneaux. Elle précise que la commission a rencontré des entreprises pour mener une étude sur ces panneaux. L'opération pourrait se faire sur deux ans. Madame le Maire et Monsieur Denis REYNAUD pensent que la Communauté de Communes du Val d'Ay pourrait participer à ce projet.

➤ Monsieur Vincent DUVERT demande si le camping est vendu et s'il a une clause dans la vente pour garder des emplacements pour les tentes et les caravanes dans le projet du racheteur.

Madame le Maire lui précise que le camping est dans la zone NL du PLU laquelle est réservée à des activités de loisirs, de détente et de sport. Tout nouveau projet sur ce secteur devra se conformer à ces exigences.

➤ Monsieur Cyprien MONTEYREMARD s'interroge sur le fait que le tir à l'arc va faire son concours sur Saint Alban d'Ay et non sur la commune.

Madame Véronique BAYLE lui précise que ce jour-là, il y a également les fanfares défilés et le vide grenier de l'école publique. Le problème des parkings allait se poser. Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a demandé à l'association de voir avec les Bleuets si cela était possible mais rappelle quand même que le terrain de football a été restauré tout nouvellement et qu'une activité sur ce dernier est peu recommandé dans l'immédiat.

➤ Madame Angélique BLANC demande si les caméras sont en place. Monsieur Thibaud BENIMELLI lui répond qu'elles sont opérationnelles et que les données pourront officiellement être exploitées par la commune à partir du lundi 16 mai.

Elle se questionne sur la fonction des caméras bleues aux entrées du village car il lui semble qu'elles peuvent servir pour dresser des contraventions. Monsieur Thibaud BENIMELLI l'informe qu'elles serviront seulement à lire les plaques d'immatriculation et non à verbaliser des excès de vitesse. Ce qui est bien dommage compte tenu des vitesses excessives relevées par les radars pédagogiques...



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.